

Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick



Société d'assurance-dépôts
des caisses populaires
du Nouveau-Brunswick

Rapport annuel
de 2024-2025

Contenu

Lettre d'accompagnement	3
Message du président et du chef de la direction	4
Objectifs statutaires	6
Fonctionnement de la couverture d'assurance-dépôts	7
Institutions membres	8
Conseil d'administration	9
Rapport de gestion	18
États financiers	23

Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (N.-B.) E2L 2J2
Téléphone : 1-866-933-2222
www.sadcpcb.ca

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-4181-4



Lettre d'accompagnement

Le 12 août 2025

Monsieur le Ministre des Finances et du Conseil du Trésor
et de la Commission des services financiers et des services
aux consommateurs du Nouveau-Brunswick,

En conformité avec l'obligation statutaire prévue à
l'article 204 de la *Loi sur les caisses populaires*, je suis
heureux de vous présenter le trente-deuxième rapport
annuel de la Société d'assurance-dépôts des caisses
populaires du Nouveau-Brunswick (SADCPNB).

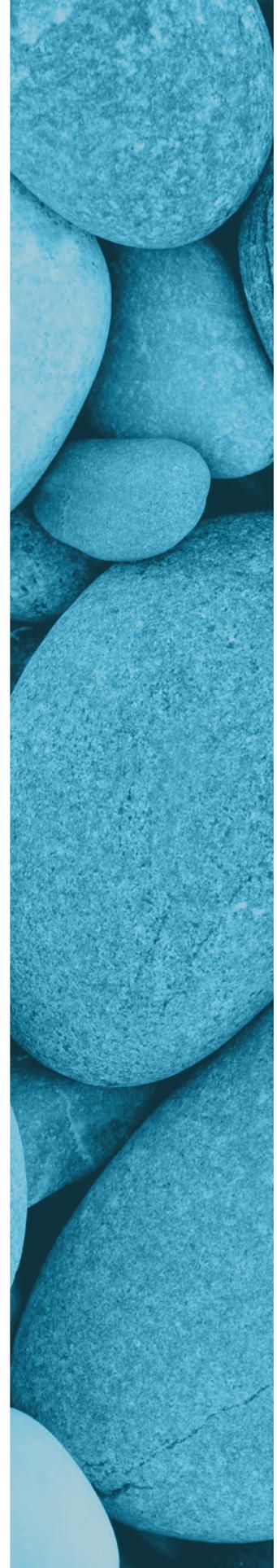
Nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos
questions et vous fournir toute information complémentaire
dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le président du conseil,

[L'original signé par Paul Van Iderstine](#)

Paul Van Iderstine, CPA, CA



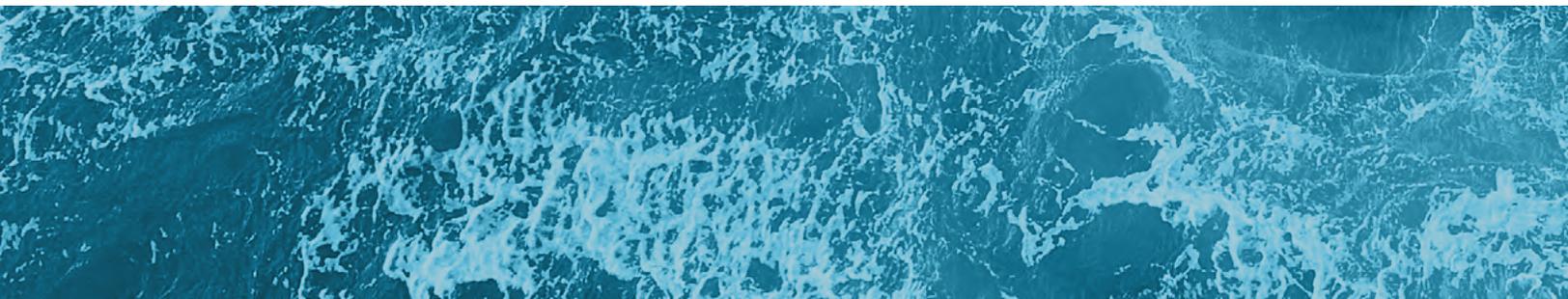
Message du président et du chef de la direction

Depuis 1994, la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (SADCPNB) protège la stabilité financière du réseau des caisses populaires du Nouveau-Brunswick. De par sa gestion diligente du Fonds de protection des dépôts, sa surveillance stratégique du réseau et son partenariat avec les parties prenantes sectorielles et en matière de réglementation, la SADCPNB veille à la sécurité des dépôts admissibles et à la résilience des caisses populaires de la province.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons poursuivi l'exécution de notre stratégie et plan de travail triennal, lequel soutient nos efforts continus pour renforcer la stabilité financière, améliorer la détermination et l'atténuation des risques et accroître notre efficacité opérationnelle.

En juin dernier, nous avons intégré un nouveau registre des risques et une nouvelle façon d'en rendre compte dans notre programme de travail pour la gestion des risques et la préparation à l'éventualité d'une crise. Cette initiative nous aidera à déterminer de manière proactive les risques potentiels liés à la SADCPNB et au Fonds de protection des dépôts, et à les atténuer. Nous avons poursuivi les travaux pour la gestion des crises en 2024-2025. Le personnel chargé d'assurer la gestion générale de la SADCPNB participe à un groupe de travail avec d'autres organismes de réglementation de l'Atlantique afin d'élaborer un plan de gestion de crise en Atlantique en réponse à la nécessité de trouver des sources de liquidités supplémentaires en cas de crise. Ce plan permettra de mieux protéger les dépôts admissibles dans l'éventualité d'une crise de liquidité et de maintenir la réactivité du réseau des caisses populaires du Nouveau-Brunswick.

Le personnel représente également la SADCPNB dans d'autres groupes de travail du secteur, notamment à la direction de l'Association des superviseurs prudents des caisses (ASPC), au sein du groupe de travail sur la gouvernance de l'Association canadienne des coopératives financières (ACCF) et au sein du groupe de travail sur l'assurance-dépôts de l'ASPC. La collaboration est la force centrale de notre approche globale, et cette année



nous avons continué de travailler étroitement avec la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick, Atlantic Central et d'autres parties prenantes de la région afin de relever des défis communs et de renforcer les cadres réglementaires.

Nous remercions sincèrement le personnel et les administrateurs de la SADCPNB pour leur dévouement et leur contribution au cours de l'année qui vient de se terminer. Leurs efforts ont été déterminants pour la croissance et la solidité du réseau des caisses populaires du Nouveau-Brunswick.

Nous voulons également reconnaître la contribution de M. Sylvain Raymond dont le mandat d'administrateur a pris fin au cours de l'année. Enfin, nous exprimons notre gratitude aux membres des caisses populaires, aux organismes de réglementation et à nos partenaires du secteur qui continuent de collaborer avec nous afin d'accomplir notre mission.

La SADCPNB demeure engagée à protéger les épargnes des gens du Nouveau-Brunswick et à favoriser un réseau des caisses populaires robuste, sécuritaire et durable.

Le chef de la direction,

Le président du conseil,

L'original signé par Kevin Hoyt

L'original signé par Paul Van Iderstine

Kevin Hoyt, FCPA, ICD.D

Paul Van Iderstine, CPA, CA



Objectifs statutaires

Les objectifs de la SADCPNB sont décrits à l'article 189 de la *Loi sur les caisses populaires (la Loi)*, et sont énoncés comme suit :

- protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité en créant et en maintenant un fonds de protection des dépôts conformément à la *Loi*;
- fournir au bénéfice des déposants des caisses, une assurance-dépôts contre la perte totale ou partielle des dépôts en leur versant un remboursement sur ce fonds dans les limites et selon les modalités qu'autorisent la *Loi* et les règlements;
- fournir aux caisses de l'aide financière conformément à la *Loi*;
- appliquer toute autre mesure qu'exigent ou autorisent la *Loi* ou les règlements.

Conformément à l'article 192 de la *Loi*, le Fonds de protection des dépôts administré par la SADCPNB peut être utilisé aux fins suivantes :

- régler les réclamations des déposants conformément à la *Loi* au moment de la liquidation d'une caisse populaire;
- fournir aux caisses de l'aide financière conformément à la *Loi*;
- payer les frais et les dépenses visés aux articles 213 et 280 de la *Loi*;
- payer les frais et les dépenses engagés en procédant à l'application de toute autre mesure susceptible de s'avérer nécessaire ou accessoire à la réalisation de la mission de la Société.



Fonctionnement de la couverture d'assurance-dépôts

Ce qui est couvert

La SADCPNB assure les dépôts admissibles dans les neuf catégories d'épargne suivantes détenues dans une caisse populaire membre, jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par catégorie (en capital et intérêts) par déposant :

- dans un compte détenu au nom d'une seule personne;
- dans un compte détenu en fiducie pour une autre personne;
- dans un compte détenu conjointement par au moins deux personnes;
- dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE);
- dans un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI);
- dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI);
- dans un compte d'épargne d'une première propriété (CEPP).

Qu'est-ce qu'un dépôt admissible?

Les dépôts admissibles comprennent une combinaison de comptes d'épargne et de comptes chèques, de dépôts à terme et de certificats de placement garantis (CPG), de mandats, de lettres de change et de chèques certifiés. Les soldes détenus en monnaie étrangère sont compris dans les dépôts admissibles.

Ce qui n'est pas protégé

La Société n'assure pas tous les comptes ou produits financiers. Les dépôts et les produits suivants ne sont pas assurés :

- les obligations et les débetures émises par un gouvernement ou une société;
- les parts sociales d'adhésion et les autres types de parts émises par les caisses populaires;
- les sommes déposées dans une banque ou une société de fiducie;
- les sommes déposées dans une caisse populaire qui n'est pas constituée en vertu de la législation provinciale;
- les bons du Trésor;
- les sommes investies dans des hypothèques, des fonds communs de placement ou des actions.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assurance-dépôts, veuillez consulter notre site Web à SADCPNB.ca.

Institutions membres

Beaubear Credit Union Ltd.

Siège social : C.P. 764, 376, rue Water, Miramichi (N.-B.) E1V 3V4

Téléphone : 506-622-4532

Site Web : beaubear.ca

Blackville Credit Union Ltd.

Siège social : 128, rue Main, Blackville (N.-B.) E9B 1P1

Téléphone : 506-843-2219

Site Web : blackvillecu.ca

Brunswick Credit Union Limited

Siège social : 57, rue King, bureau 400, Saint John (N.-B.) E2L 1G5

Téléphone : 506-855-2728 (Advance Savings);

506-634-1263 (Bayview);

506-458-9145 (Progressive)

Site Web : brunswickcu.com

New Brunswick Teachers' Association Credit Union Ltd.

Siège social : C.P. 752, 650, rue Montgomery, Fredericton (N.-B.) E3B 5R6

Téléphone : 506-452-1724

Site Web : nbtacu.nb.ca

Omista Credit Union Ltd.

Siège social : 1192, chemin Mountain, Moncton (N.-B.) E1C 2T6

Téléphone : 506-858-7206

Site Web : omista.com

The Credit Union Ltd.

Siège social : 422, rue William, Dalhousie (N.-B.) E8C 2X2

Téléphone : 506-684-5697

Site Web : thecreditunion.ca

Conseil d'administration

En vertu de l'article 206 de la *Loi*, les activités commerciales et les affaires internes de la SADCPNB sont administrées par un conseil d'administration composé des membres de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick (la Commission) nommés en vertu de l'article 6 de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*. Le président de la SADCPNB et deux membres du personnel de la Commission, soit le chef de la direction et la secrétaire, sont les seuls dirigeants de la Société, qui remplissent respectivement le rôle de président, de chef de la direction et de secrétaire générale. La gestion générale de la SADCPNB est assurée par le personnel de la Commission désigné conformément aux règlements administratifs.

Le cadre de gouvernance établi le 1^{er} janvier 2020 comprend les règlements suivants, qui peuvent être consultés sur le site Web de la SADCPNB :

- Règlement administratif n° 1 – *Conduite générale des affaires*
- Règlement administratif n° 2 – *Affaires bancaires*
- Règlement administratif n° 3 – *Affichage, publicité et obligations non assurées des caisses populaires*
- Règlement administratif n° 4 – *Définition de dépôt*
- Règlement administratif n° 5 – *Conflits d'intérêts et code de déontologie*

Le 12 février 2025, le conseil d'administration a adopté une charte qui complète son cadre de gouvernance en précisant les rôles clés et les responsabilités du conseil dans les domaines de l'information financière et de l'audit, de la stratégie et des politiques-cadres, de la gouvernance et de la gestion des risques de l'entreprise. La charte ne modifie pas la structure administrative de la Société, qui demeure légère tout en assurant l'efficacité du conseil d'administration.

En vertu du paragraphe 213(1) de la *Loi*, le président et les autres membres du conseil d'administration de la SADCPNB ont droit à la rémunération fixée conformément aux règlements administratifs de la Commission, sous réserve de l'approbation du ministre responsable.

La SADCPNB a tenu trois réunions au cours de l'exercice visé.

Pour aider à orienter l'élaboration de l'ordre du jour de ses réunions ordinaires, le conseil d'administration met en place un programme et un plan de travail annuel qui reflètent les principales fonctions permanentes de la SADCPNB.

Paul Van Iderstine (président)



M. Van Iderstine est membre de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick depuis le 31 octobre 2019. Il a été nommé à la présidence de la Commission le 1^{er} janvier 2024.

M. Van Iderstine est un ancien associé d'un cabinet de comptables professionnels agréés d'envergure nationale, où il occupait la fonction d'auditeur et de conseiller auprès des entreprises. Il est également un professionnel chevronné de la cybersécurité qui était le chef de la sécurité de l'information d'une compagnie d'assurance nationale avant son départ à la retraite. Son expérience dans les domaines de la finance, de l'audit et de la cybersécurité est soutenue par ses solides compétences analytiques et sa compréhension des pratiques de gouvernance acquises au cours de ses 30 années de collaboration avec divers conseils et comités d'audit.

M. Van Iderstine possède une vaste expérience de bénévolat dans la collectivité et a été président du club Rotary de Moncton-Ouest et de Riverview, et de la Windsor and District Board of Trade. Il a également été trésorier de la Codiac Regional Police Association et de Moncton Headstart Inc.

Domaines d'expertise et expérience sectorielle :

- Surveillance financière et organisationnelle
- Planification stratégique
- Gestion des risques
- Cybersécurité et gestion du changement
- Surveillance réglementaire
- Gouvernance
- Audit et conseil
- Contrôles internes et des systèmes

Formation et titres professionnels :

- Comptable professionnel agréé (CPA, CA), CPA Nouvelle-Écosse
- Série de certificats pour les CPA : Principes fondamentaux des comités d'audit; Comité d'audit; Surveillance de la gestion des risques d'entreprise;

- Surveillance de l'information financière et du contrôle interne; Surveillance des fonctions d'audit interne et d'audit externe; formation axée sur le secteur des organismes sans but lucratif (OSBL), CPA Canada.
- Certificat d'étude sur la réconciliation, Université des Premières Nations du Canada
- Professionnel certifié de la sécurité des systèmes d'information (CISSP), Institut ISC2
- Certification des éléments essentiels de sécurité du GIAC (GSEC), Institut SANS
- Certification des contrôles critiques du GIAC (GCCC), Institut SANS
- Baccalauréat en ingénierie (B. Ing.), Technical University of Nova Scotia
- Diplôme en ingénierie, Université de l'Île-du-Prince-Édouard

Tania Morris



M^{me} Morris est professeure en finances à la faculté d'administration de l'Université de Moncton. Au cours de sa carrière, elle a contribué à la recherche en gouvernance d'entreprise et en littérature financière, et elle a publié de nombreux articles dans des revues scientifiques. Son vif intérêt pour le bien-être financier des gens du Nouveau-Brunswick l'a menée au fil des ans à organiser plusieurs conférences sur des sujets liés à la littérature financière, à discuter d'enjeux financiers à Radio-Canada à de multiples reprises et à participer en tant que conférencière à de nombreux séminaires, colloques et tables rondes sur des sujets tels que la gouvernance d'entreprise, la rémunération des dirigeants et la littérature financière.

À l'université, M^{me} Morris a été directrice du programme de maîtrise en administration des affaires (M.B.A.), directrice adjointe du département de comptabilité et présidente du comité de recherche de la faculté, et elle est actuellement titulaire de la Chaire d'études Jeanne et J.-Louis-Lévesque en gestion financière. Elle a été l'instigatrice d'un cours en littérature financière qui a été offert pour la première fois à l'Université de Moncton en 2020.

M^{me} Morris a terminé le Programme de perfectionnement des administrateurs (PPA) de l'Institut des administrateurs de sociétés en 2024. Outre sa vaste expérience professionnelle, elle a siégé à divers conseils d'administration, à titre de trésorière. Elle a notamment été membre du comité de retraite de l'Université de Moncton. Elle siège actuellement au conseil d'administration de l'École de gestion CPA Atlantique.

Domaines d'expertise et expérience sectorielle :

- Comptabilité
- Éducation et communications
- Littérature financière
- Gouvernance
- Valeurs mobilières

Formation et titres professionnels :

- Doctorat et D.E.A. (sciences financières), Université Pierre Mendès-France (Grenoble II)
- Maîtrise ès sciences (M. Sc.) (sciences financières), Université de Sherbrooke
- Baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) (sciences financières), Université de Moncton
- Comptable professionnelle agréée (CPA), CPA Nouveau-Brunswick
- Programme de perfectionnement des administrateurs (PPA), Institut des administrateurs de sociétés

Lucie Boucher



M^{me} Boucher a travaillé pendant plus de 25 ans dans le secteur financier comme conseillère financière, gestionnaire de patrimoine et agente d'assurance. Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs postes dans des entreprises privées et dans une institution financière nationale. Elle a maintenu son permis en valeurs mobilières par l'intermédiaire de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), et sa licence en assurance dans les quatre provinces de l'Atlantique et en Ontario jusqu'à sa retraite en mars 2019.

Au fil des ans, M^{me} Boucher a occupé les postes de vice-présidente régionale et directrice régionale du Canada atlantique pour Gestion financière MD limitée, une filiale de l'Association médicale canadienne, ainsi que d'autres postes de direction, accumulant de vastes connaissances en conformité, budgétisation, gouvernance et réflexion stratégique.

Elle est membre du comité des placements de la Fondation Louis-J.-Robichaud.

Domaines d'expertise et expérience sectorielle :

- Audit
- Institutions financières
- Gouvernance
- Gestion
- Assurances
- Valeurs mobilières

Formation et titres professionnels :

- Fellow de la Canadian Securities Institute (FCSI) (jusqu'à sa retraite en 2019)
- Planificatrice financière agréée (PFA) (jusqu'à sa retraite en 2019)
- Conseillère en gestion financière (CGF) (jusqu'à sa retraite en 2019)
- Planification financière professionnelle (PFP), Canadian Securities Institute
- Méthodes de gestion du patrimoine, Canadian Securities Institute
- Cours à l'intention des directeurs de succursale (CDS), Canadian Securities Institute
- CCVM/MNC, cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada/ Cours relatif au manuel sur les normes de conduite, Canadian Securities Institute

Michèle Hébert



Michèle Hébert est une avocate comptant plus de 24 ans d'expérience dans différentes branches du droit. Au cours de sa carrière, elle a occupé divers postes juridiques au sein du gouvernement, y compris celui de procureure de la Couronne, et a travaillé dans des établissements financiers du Nouveau-Brunswick.

Elle a débuté sa carrière en droit au ministère de la Justice et au Bureau du Procureur de la Couronne du Nouveau-Brunswick. Elle a ensuite œuvré pendant sept ans au sein d'UNI Coopération financière, où elle a occupé divers postes en conformité et gouvernance des établissements financiers néo-brunswickois. Elle est actuellement directrice générale de KortoJura Inc., une organisation sans but lucratif offrant des services d'évaluation en ligne visant à mesurer la compétence langagière en contexte juridique.

Michèle Hébert est membre de plusieurs associations juridiques, notamment de l'Association du Barreau canadien, du Barreau du Nouveau-Brunswick et de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Engagée dans sa communauté, elle a été présidente des comités de parents-enseignants de deux écoles de Shippagan pendant 14 ans et est actuellement conseillère en éducation au Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est.

Domaines d'expertise et expérience sectorielle :

- Services juridiques
- Institutions financières
- Gouvernance
- Conformité réglementaire
- Ressources humaines

Formation et titres professionnels :

- Baccalauréat en droit (LL.B.), Faculté de droit, Université de Moncton
- Baccalauréat ès arts (B.A.) en psychologie, Université de Moncton

Norma Kelly



M^{me} Kelly est une comptable professionnelle agréée et une auditrice chevronnée, ayant occupé de nombreux postes dans le cadre de ses fonctions professionnelles au sein de sociétés privées, dont celui de dirigeante principale de la vérification d'une société de la Couronne de la province. Elle possède de vastes connaissances en gouvernance de sociétés et dans le secteur des caisses populaires, ayant été présidente et vice-présidente de la Bayview Credit Union Ltd. et membre du conseil d'administration du Brunswick Credit Union Stabilization Board Limited (RMA). Elle a aussi été trésorière de Saint John Kings Adult Learning Inc. et trésorière de la Fundy Funeral Home Cooperative, en plus de siéger à divers conseils.

Domaines d'expertise et expérience sectorielle :

- Comptabilité
- Institutions financières
- Gestion
- Audit interne
- Gestion des risques
- Planification stratégique

Formation et titres professionnels :

- Certificat sur les comités d'audit, Comptables professionnels agréés du Canada
- Comptable professionnelle agréée (CPA), CPA Nouveau-Brunswick
- Programme de gestion du risque d'entreprise, COSO
- Auditrice interne agréée (CIA)
- Certificat de perfectionnement professionnel pour les administrateurs de caisses populaires
- Comptable en gestion accréditée (CMA)
- Certificat d'études supérieures en comptabilité, Université du Nouveau-Brunswick
- Diplôme de spécialisation en technologie des affaires (automatisation) (avec distinction), New Brunswick Community College

Catherine Lahey, c.r.



M^{me} Lahey est associée principale au cabinet d'avocats Stewart McKelvey où elle exerce dans divers domaines, notamment les suivants : services bancaires et financement, valeurs mobilières, assurances, faillite, mise sous séquestre, création d'entreprise, travail. En 2021, elle a été nommée « avocate de l'année » pour son travail lié aux litiges d'entreprises et commerciaux.

M^{me} Lahey a présenté et publié de nombreux articles sur le droit du travail, le droit de la santé et les litiges. Depuis 1995, elle est formatrice du programme d'admission au Barreau du Nouveau-Brunswick et donne régulièrement des conférences pour le bureau de la division du Nouveau-Brunswick de l'Association du barreau canadien.

De plus, elle fait du bénévolat auprès de nombreux organismes caritatifs régionaux. Pendant presque 20 ans, M^{me} Lahey a travaillé avec la section locale de Centraide, d'abord à titre de bénévole du cabinet de la campagne de 2004, puis à titre de présidente de la campagne annuelle de 2022 de Centraide de Saint John et des comtés de Kings et de Charlotte. Elle a également mis ses compétences au service de la Chambre de commerce de Saint John et de l'initiative Business Community Anti-Poverty Initiative.

Domaines d'expertise et expérience sectorielle :

- Services juridiques
- Valeurs mobilières
- Assurances
- Institutions financières
- Ressources humaines
- Gestion des risques

Formation et titres professionnels :

- Baccalauréat en droit (LL. B.), Université Dalhousie
- Baccalauréat ès arts (B.A.) (avec distinction), Université du Nouveau-Brunswick

Ginny MacDonald



M^{me} MacDonald est une professionnelle accomplie. Elle a assumé plusieurs rôles dans différents milieux de travail, dont la direction de deux projets de production d'énergie en Alberta. Elle possède de vastes connaissances en développement commercial dans les marchés internationaux et nationaux et en gestion du risque d'entreprise, et plus particulièrement au chapitre des pratiques de gouvernance et des politiques environnementales et sociales. Elle est présidente de MMCI (21), une firme d'experts-conseils privée qui offre des conseils et des services de gouvernance de conseil d'administration et de direction intérimaire.

M^{me} MacDonald a suivi le Programme de perfectionnement des administrateurs (PPA) de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'école Rotman en 2007 et le Programme de désignation ESG de Competent Boards en 2021. Elle est membre de plusieurs autres associations professionnelles, notamment Women on Boards. Elle met à profit ses nombreuses compétences et expériences en siégeant à différents conseils d'administration d'entreprises, de sociétés de la Couronne, d'organisations municipales et d'organismes sans but lucratif. Elle siège également au conseil d'administration de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick et de Conservation de la nature Canada de l'Atlantique.

Domaines d'expertise et expérience sectorielle :

- Gestion du risque et stratégie
- Gouvernance, notamment sous l'axe des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- Ressources humaines
- Politiques publiques
- Audit

Formation et titres professionnels :

- Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) (spécialisation en biologie et en chimie), Université du Nouveau-Brunswick
- Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) (gestion générale, exploitation, marketing et commerce électronique), Strathclyde Business School
- Programme de perfectionnement des administrateurs (PPA), Institut des administrateurs de sociétés
- Programme de désignation ESG de Competent Boards (GCB.D), certificat en administration de sociétés ESG

Greg McKim



M. McKim est un dirigeant accompli dans les domaines de l'exploitation et des ventes, ayant dirigé des organisations dans plusieurs secteurs dans l'est du Canada et en Ontario en plus d'être propriétaire de petites entreprises. Il possède de l'expérience en gestion de transition et du changement. En tant que président de McKim and Associates, il est un expert-conseil reconnu dans les secteurs privé et public, dans les domaines de la planification, du développement de cadres et de l'évaluation.

M. McKim possède une vaste expérience dans le domaine des services de santé communautaire et a co-présidé l'Association de soutien à domicile du Nouveau-Brunswick et le réseau de soins à domicile de la Nova Scotia Health Association en plus de représenter le secteur des soins à domicile au sein du Nova Scotia Continuing Care Council.

Il a été président d'un comité du Réseau de santé Horizon et secrétaire du conseil d'administration de l'Athol Forestry Cooperative.

Domaines d'expertise et expérience sectorielle :

- Ressources humaines
- Planification stratégique
- Gouvernance
- Coopératives

Formation et titres professionnels :

- Baccalauréat en commerce (B. Com.) (affaires, gestion, marketing), Université Mount Allison

M. Sylvain Raymond a terminé son mandat en cours d'exercice le 31 octobre 2024.

Rapport de gestion

SADCPNB

Recettes, dépenses et résultats financiers

À la proclamation de la *Loi sur les caisses populaires* en 2020, le mandat de la SADCPNB a été élargi et la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick (la Commission) est devenue le principal organisme responsable de la surveillance prudentielle des caisses populaires sous le régime provincial. Le coût de la réglementation du réseau des caisses populaires est récupéré auprès du réseau sous la forme de prélèvements facturés aux caisses populaires individuelles. Les prélèvements sont nécessaires pour couvrir les coûts engagés pour les activités d'application de la *Loi* et pour assurer un financement adéquat du Fonds de protection des dépôts (le Fonds). La Société a facturé aux caisses populaires des contributions totalisant 1 600 000 \$ pour l'exercice en cours (1 500 000 \$ en 2024).

Les coûts de la SADCPNB pour l'exercice s'élevaient à 826 782 \$ (889 774 \$ en 2024). La diminution des dépenses est principalement attribuable à la réduction des dépenses engagées pour des services professionnels, lesquelles sont passées de 793 885 \$ en 2024 à 718 512 \$ en 2025. Les changements relatifs aux dépenses du personnel ont également affecté les coûts liés aux activités de réglementation de la Commission.

Le résultat net avant les autres éléments du résultat global de la Société était de 2 728 181 \$ (3 848 343 \$ en 2024). Les résultats de l'année précédente comprenaient un règlement reçu dans le cadre d'une action en justice visant à recouvrer des pertes antérieures de 1,02 million de dollars. Le revenu net avant les autres éléments du résultat global (en excluant le règlement) est comparable à celui de l'année précédente, les deux années ayant eu une incidence positive sur le Fonds.

Les revenus de placements et autres revenus de la Société pour l'exercice ont diminué pour atteindre 1 954 963 \$ (2 215 948 \$ en 2024). Cette diminution est principalement attribuable à l'incidence de la baisse des taux d'intérêt sur le portefeuille durant l'année. Cette baisse est compensée par les gains réalisés sur la vente d'actions, qui s'élèvent à 657 744 \$ (301 383 \$ en 2024), et par une augmentation des revenus de dividendes, qui sont passés de 190 389 \$ en 2024 à 299 134 \$ en 2025.

La Société a comptabilisé d'autres gains globaux liés à des placements à revenu fixe de 978 394 \$ (108 755 \$ en 2024), ce qui a généré un résultat net de 3 706 575 \$ (3 957 098 \$ en 2024). Ces gains sont attribuables aux variations des taux d'intérêt au

cours de l'exercice, qui ont augmenté la valeur marchande des obligations provinciales et de sociétés achetées au cours des années précédentes. La SADCPNB gère son exposition aux variations importantes des taux d'intérêt des placements à revenu fixe en affectant une partie de son portefeuille à des obligations à échéance plus courte.

Fonds de protection des dépôts

Au 31 mars 2025, le solde du Fonds s'élevait à 36,1 millions de dollars, soit 2,21 % de l'actif total du réseau des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, en hausse par rapport à 32,4 millions de dollars ou 2,12 % l'année précédente. Cette augmentation met en évidence l'impact de la mise à jour de la politique de placement de la Société, combinée au retour à la normale des taux d'épargne des clients.

La politique de placement de la Société autorise un pourcentage déterminé de placements dans des actions ordinaires ou privilégiées canadiennes et internationales cotées en bourse. Les avoirs actuels en actions comprennent :

Actions	2025	2024
Actions canadiennes	8 311 274 \$	6 801 203 \$
Actions américaines	3 193 847	2 742 251
Total	11 505 121 \$	9 543 454 \$

Comme le montre le tableau ci-après, les actifs à revenu fixe du Fonds sont principalement des placements à court terme qui peuvent être liquidés rapidement, au besoin. La disponibilité de trésorerie à court terme est importante pour la SADCPNB au cas où une crise financière imprévue se produirait dans le réseau des caisses populaires. Le Fonds est bien placé pour faire face à tout besoin de trésorerie imprévu, car un large pourcentage des placements arrivera à échéance d'ici quatre ans. Des précisions sur les placements sont présentées à la note 4 des états financiers audités.

Échéance	2025	2024
0 à 2 ans	6 414 551 \$	8 177 573 \$
2 à 4 ans	3 388 771	1 389 657
4 à 6 ans	9 480 243	8 260 203
6 à 8 ans	4 137 215	4 007 794
8 à 10 ans	318 048	46 791
Total	23 738 828 \$	21 882 018 \$

La trésorerie détenue dans le compte de placement s'élevait à 38 425 \$ (61 189 \$ en 2024). Le total des placements est passé de 31 486 661 \$ en 2024 à 35 282 374 \$ en 2025.

L'aide financière aux caisses populaires n'a pas été nécessaire ces dernières années, ce qui a permis à la Société de maintenir le Fonds à son niveau actuel.

Au 31 mars 2025, une caisse populaire détenant des actifs représentant moins de 1 % de l'actif total du réseau était encore sous surveillance volontaire, et ne présentait pas de risque financier important pour le Fonds. Cette caisse populaire continue de satisfaire toutes les exigences réglementaires. Néanmoins, sa surveillance continue vise à évaluer et à orienter les stratégies optimales pour ses activités futures.

Rendement financier du réseau des caisses populaires

Le rendement financier du réseau présenté ci-après est fondé sur les résultats non audités des caisses populaires pour leur exercice le plus récent clos le 31 décembre 2024.

Rentabilité et rendement des actifs

Les six caisses populaires du Nouveau-Brunswick ont enregistré des résultats financiers positifs en 2024. Le revenu net a augmenté pour atteindre 9,5 millions de dollars en 2024 (9,1 millions en 2023), avec un rendement de l'actif moyen de 0,60 % (0,61 % en 2023).

Croissance

Croissance	2024	2023
Actifs	6,56 %	4,49 %
Prêts	9,58 %	2,39 %
Dépôts	6,75 %	3,47 %

Les actifs du réseau ont augmenté de 101,0 millions de dollars en 2024 (65,8 millions en 2023) et les prêts, de 114,3 millions de dollars (28,0 millions en 2023). Les prêts et les placements sont financés par les dépôts, qui ont augmenté de 94,6 millions de dollars en 2024 (47,1 millions en 2023).

Qualité des actifs

Les créances irrécouvrables en 2024 ont augmenté pour atteindre 1,8 million de dollars ou 0,11 % de l'actif moyen du réseau (1,7 million ou 0,12 % en 2023).

Les caisses populaires ont augmenté leurs provisions pour pertes sur créances de 582 000 \$, les portant à 8,5 millions de dollars.

Liquidité

Au 31 décembre 2024, la liquidité du réseau s'élevait à 250,8 millions de dollars, soit 16,8 % du passif du réseau (280,4 millions de dollars ou 20,1 % en 2023). Ce chiffre est nettement supérieur au seuil réglementaire minimal de 10 %.

Stabilité

En 2024, la Banque du Canada a modifié son approche de politique monétaire avec le retour graduel à un taux d'intérêt neutre (2,25 % - 3,25 %) après avoir porté le taux de financement à un jour à un sommet de 5,0 % en 2023. Pour le réseau des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, cet environnement représente à la fois des défis et des occasions. L'incidence de la baisse des taux sur le bilan et la marge financière est graduelle, mais nous prévoyons en observer les effets négatifs au cours de 2025. Les caisses populaires chercheront à compenser les effets de la compression de la marge par une augmentation de l'activité de prêt due à la baisse des taux d'intérêt, ainsi que par une réduction des dépenses grâce à une efficacité accrue de ses opérations. La conjoncture économique accentue le niveau d'incertitude pour les caisses populaires, ce qui pourrait avoir une incidence sur leur croissance et augmenter le risque de pertes sur prêts.

Principaux indicateurs

Profil financier du Fonds de protection des dépôts (en millions de dollars)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020*
Fonds de protection des dépôts**	36,1 \$	32,4 \$	28,5 \$	27,6 \$	27,7 \$	27,6 \$
Dépôts	1 496,6 \$	1 402,0 \$	1 354,9 \$	1 287,4 \$	1 195,0 \$	1 056,6 \$
Actifs	1 633,1 \$	1 532,1 \$	1 466,3 \$	1 387,4 \$	1 285,8 \$	1 140,2 \$
% des actifs des caisses populaires**	2,21 %	2,12 %	1,94 %	1,99 %	2,15 %	2,42 %

Profil financier du réseau des caisses populaires (en millions de dollars)

		2024	2023	2022	2021	2020
Rentabilité	Résultat net	9,5 \$	9,1 \$	8,2 \$	5,6 \$	3,1 \$
	Rendement de l'actif moyen	0,60 %	0,61 %	0,57 %	0,42 %	0,25 %
Croissance	Actifs	6,56 %	4,49 %	5,68 %	7,96 %	12,76 %
	Prêts	9,58 %	2,39 %	10,90 %	9,67 %	3,85 %
	Dépôts	6,75 %	3,47 %	5,24 %	8,00 %	13,10 %
Qualité des actifs	Créances irrécouvrables (en % de l'actif moyen)	0,11 %	0,12 %	0,09 %	0,09 %	0,24 %
Liquidité	Liquidité (en % du passif)	16,80 %	20,10 %	18,60 %	22,50 %	22,70 %
Stabilité	Capitaux propres (en % de l'actif)	6,89 %	6,75 %	6,30 %	6,09 %	6,09 %

* Les données de 2020 reflètent l'exercice de trois mois qui s'est terminé le 31 mars. Toutes les fins d'exercice ultérieures portent sur des périodes de 12 mois se terminant le 31 mars.

** L'exercice financier des caisses populaires du Nouveau-Brunswick se termine le 31 décembre. Les données présentées dans le tableau sont basées sur les états financiers non audités pour la période qui s'est terminée le 31 décembre 2024.

États financiers

Société d'assurance-dépôts des
caisses populaires du Nouveau-Brunswick

Au 31 mars 2025



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil de la
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations importantes relatives aux méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la gestion et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La gestion est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Le 27 juin 2025

État de la situation financière au 31 mars 2025 (en dollars canadiens)

	2025 31 mars	2024 31 mars
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	912 104 \$	1 040 729 \$
Cotisations et autres créances	52 251	4 464
Autres actifs	3 416	3 416
	967 771	1 048 609
Placements détenus pour des objets désignés (note 4)	35 282 374	31 486 661
	36 250 145 \$	32 535 270 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	111 141 \$	102 841 \$
Capitaux propres		
Fonds de protection des dépôts (note 6)	36 139 004	32 432 429
	36 250 145 \$	32 535 270 \$

Éventualités et garanties (notes 5)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ

L'original signé par Paul Van Iderstine

Président du conseil

L'original signé par Norma Kelly

Membre du conseil d'administration

État du résultat global (par nature) pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 (en dollars canadiens)

	2025	2024
RECETTES		
Produits de placement (note 4)	1 954 963 \$	2 215 948 \$
Cotisations	1 600 000	1 500 000
	3 554 963	3 715 948
DÉPENSES		
Services professionnels	718 512	793 885
Administration	102 480	84 872
Rémunération des membres	5 790	11 017
	826 782	889 774
	2 728 181	2 826 174
Règlement	-	1 022 169
Revenu net	2 728 181	3 848 343
Autres éléments du résultat global	978 394	108 755
RÉSULTAT GLOBAL	3 706 575 \$	3 957 098 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des variations des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 (en dollars canadiens)

	Fonds de protection des dépôts	Autres éléments du résultat global (perte)	Total
Solde au 31 mars 2023	30 054 146 \$	(1 578 815) \$	28 475 331 \$
Résultat global	3 848 343	108 755	3 957 098
Solde au 31 mars 2024	33 902 489	(1 470 060)	32 432 429
Résultat global	2 728 181	978 394	3 706 575
Solde au 31 mars 2025	36 630 670 \$	(491 666) \$	36 139 004 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 (en dollars canadiens)

	2025	2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat global	3 706 575 \$	3 957 098 \$
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Cotisations et autres créances	(47 787)	(3 711)
Créditeurs et charges à payer	8 300	27 099
	3 667 088	3 980 486
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements détenus pour des objets désignés	(3 795 713)	(3 521 196)
	(3 795 713)	(3 521 196)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(128 625)	459 290
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 040 729	581 439
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	912 104	1 040 729
	2025	2024
Remarque : le résultat global inclut les flux de trésorerie d'intérêts et de dividendes reçus.	850 019 \$	1 011 148 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

1. Nature de la Société

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (la « Société » ou « SADCPNB ») a été créée en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires* sanctionnée le 11 décembre 1992 et promulguée le 31 janvier 1994. Le mandat de la Société était de fournir une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires constituées en vertu de la *Loi sur les caisses populaires* du Nouveau-Brunswick.

Le 1^{er} janvier 2020, la promulgation de la nouvelle *Loi sur les caisses populaires* (la « Loi ») a entraîné la dissolution du Brunswick Credit Stabilization Board Limited (« RMA ») et le transfert de ses responsabilités de surveillance prudentielle et de gestion du Fonds de protection des dépôts à la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick (la « Commission »). Le mandat élargi de la Société consiste maintenant à protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité en établissant et en maintenant un fonds de protection des dépôts (le « Fonds »), à fournir une aide financière aux caisses populaires aux fins de stabilisation et à fournir une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires constituées en vertu de la *Loi*. Aujourd'hui, chaque dépôt assuré d'un membre d'une caisse populaire est couvert jusqu'à concurrence de 250 000 \$.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation financière adoptée pour l'année en cours.

Le conseil d'administration a approuvé, le 26 juin 2025, les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (y compris les données comparatives).

Le siège social de la Société est situé au 85, rue Charlotte, bureau 300, à Saint John (Nouveau-Brunswick), E2L 2J2.

La Société est un mandataire de la Couronne, ce qui la rend exempte d'impôt.

2. Règles d'établissement et déclaration de conformité aux Normes internationales d'information financière (les normes comptables « IFRS »)

La direction a préparé ces états financiers conformément aux normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, c'est-à-dire la monnaie fonctionnelle de la Société.

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, modifiée par les éléments d'actif et de passif financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais de l'état du résultat global.

Les méthodes comptables ainsi que les informations sur les jugements critiques dans l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés sont présentées dans la note 3. Ces méthodes ont été appliquées de façon identique à tous les exercices présentés.

La préparation d'états financiers conformes aux normes comptables IFRS suppose l'utilisation de certaines estimations comptables déterminantes. Il faut également faire preuve de jugement dans l'application des méthodes comptables.

3. Résumé des informations pertinentes sur les conventions comptables

a) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur et sont comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Société lorsque celle-ci devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les coûts de transaction qui sont directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs ou des passifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ensuite évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, selon leur classification.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif s'ils sont acquis principalement pour collecter les flux de trésorerie contractuels du principal et des intérêts dans un délai précis. Les produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat sous la rubrique « produits de placement et autres revenus » dans l'état du résultat global.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVBAERG)

Les titres de créance sont évalués ultérieurement à la JVBAERG en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif s'ils sont acquis pour collecter les flux de trésorerie contractuels du principal et des intérêts dans un délai précis et pour vendre l'actif financier. Les produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat sous la rubrique « produits de placement et autres revenus » dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes réalisés sur les placements à revenu fixe sont comptabilisés sous la rubrique « produits de placement et autres revenus ». Toute autre modification de la valeur comptable de l'actif financier est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. L'évaluation de la juste valeur est considérée comme étant de niveau 2, en ce sens qu'elle repose sur des prix autres que les prix cotés compris dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (sous forme de dérivés des prix).

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Les instruments de capitaux propres sont déterminés ultérieurement à la JVRN dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés, les dividendes déclarés et les produits d'intérêt sur ces actifs financiers sont comptabilisés sous la rubrique « produits de placement et autres revenus ».

L'évaluation de la juste valeur est considérée comme étant de niveau 1, en ce sens qu'elle est basée sur les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.

Dépréciation des actifs financiers

À la fin de chaque période de déclaration, la Société évalue s'il convient de comptabiliser une provision pour perte sur prêt attendue (PPA) pour un actif financier ou un groupe d'actifs financiers. La PPA est estimée comme étant la différence entre les flux de trésorerie contractuels que la Société est en droit de recevoir et les flux de trésorerie qu'elle s'attend à recevoir.

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, on considère les obligations et les placements en billets rachetables comme présentant un faible risque de crédit, car les contreparties de ces placements ont une notation d'au moins BBB. Par conséquent, aux fins de l'évaluation de la dépréciation de ces actifs financiers, la provision pour pertes est évaluée à un montant égal à 12 mois de PPA.

Pour déterminer la PPA de ces actifs, la Société a tenu compte des taux historiques de défaut de paiement, des perspectives d'avenir des secteurs dans lesquels opèrent les émetteurs des billets et des rapports d'analystes financiers, selon le cas, pour estimer la probabilité de défaillance de chacun de ces actifs financiers au cours de leur horizon temporel d'évaluation des pertes respectives, ainsi que la perte en cas de défaillance dans chaque cas.

Il n'y a pas eu de changement dans les techniques d'estimation ou dans les hypothèses déterminantes faites pendant la période de déclaration courante pour évaluer la provision pour pertes de ces actifs financiers.

Passifs financiers

La Société classe tous les passifs financiers comme des passifs financiers évalués au coût amorti. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur moins les coûts de transaction directement imputables et, après l'évaluation initiale, ils sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre la valeur comptable initiale des passifs financiers et leur valeur de remboursement est comptabilisée dans l'état du résultat global sur la durée contractuelle en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Hiérarchie des justes valeurs

Les actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur doivent être classés dans une hiérarchie de trois niveaux en fonction de l'importance des impacts considérés pour effectuer l'évaluation.

Niveau 1 – Ce niveau représente les prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Ce niveau représente les données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement (sous forme de prix) ou indirectement (sous forme de dérivés de prix).

Niveau 3 – Ce niveau représente les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Classification des instruments financiers

Le tableau suivant résume les classifications d'instruments financiers choisies par la Société en fonction de ses intentions.

Instrument financier	Classification
Trésorerie	Coût amorti
Cotisations et autres créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Placements à revenu fixe détenus pour des objets désignés	JVBAERG
Placements détenus pour des objets désignés	JVRN

Sortie du bilan

Un actif financier est sorti du bilan lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont cédés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont cédés, ou d'une transaction où la Société ne cède ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers.

Un passif financier est sorti du bilan lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance.

b) Provisions

Des provisions sont constituées lorsque la Société a une obligation implicite ou juridique découlant d'un événement antérieur, où il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources pour honorer cette obligation sera nécessaire, et dont il est possible d'en déterminer le montant de façon fiable. Les provisions sont établies par la direction sur la base de la meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation à la fin de la période de déclaration, et leur valeur est actualisée si l'effet est important.

Il arrive que la Société fasse l'objet ou soit menacée de poursuites judiciaires. Le coût total estimatif de toute contestation judiciaire est provisionné lorsque, à la fin de l'exercice, il est plus probable qu'improbable qu'une obligation devra être éteinte. La valeur de la somme prévue est actualisée.

c) Trésorerie

Les liquidités comprennent la trésorerie et les dépôts bancaires.

d) Comptabilisation des produits

La Société comptabilise les produits pour chaque obligation de rendement distincte en vertu de la *Loi sur les caisses populaires* à un montant égal au prix de transaction attribué, une fois que l'obligation a été satisfaite.

Les prélèvements annuels sont répartis sur la base des actifs des caisses populaires membres au 31 décembre, c'est-à-dire à la fin de leur exercice financier. Les recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les prélèvements sont dus 30 jours après réception de l'avis.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés au moment de la déclaration.

e) **Modifications à venir des normes de comptabilité et de présentation de l'information**

L'IASB travaille continuellement à l'amélioration des normes comptables existantes et à l'élaboration de nouvelles normes. Elle a publié plusieurs exposés-sondages sur les nouvelles normes qui devraient entrer en vigueur lors des prochaines périodes de déclaration. La Société suit de près l'évolution des travaux et les publications de l'IASB en vue de déterminer leurs répercussions sur ses propres activités. Il n'existe pas de normes publiées, mais non encore adoptées qui pourraient avoir une incidence importante sur la Société.

4. **Placements détenus pour des objets désignés**

Des placements sont détenus pour protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité en établissant et en maintenant un fonds de protection des dépôts, en fournissant une aide financière aux caisses populaires aux fins de stabilisation et enfin, en fournissant une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires constituées en vertu de la *Loi* (les « objets désignés »).

Les placements se composent des éléments suivants :

	2025	2024
Fonds de placement	38 425 \$	61 189 \$
Billets et obligations provinciaux	19 280 253	16 159 255
Billets et obligations de sociétés	4 458 575	5 722 763
Actions canadiennes	8 311 274	6 801 203
Actions américaines	3 193 847	2 742 251
	35 282 374 \$	31 486 661 \$

Les notations des titres de créance de la Société reflètent l'opinion des agences de notation quant à leur bonne qualité. La perte sur prêt attendue au 31 mars 2025 a été évaluée à zéro (zéro en 2024) en raison de l'échéance relativement courte et de sa notation de crédit élevée.

La hiérarchie des justes valeurs des placements est la suivante :

	2025	2024
Niveau 1	11 543 546 \$	9 604 643 \$
Niveau 2	23 738 828	21 882 018
Niveau 3	-	-
	35 282 374 \$	31 486 661 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie et aucun changement dans les méthodes d'évaluation au cours de l'exercice.

Les placements et autres revenus sont les suivants :

	2025	2024
Gains réalisés sur placements en actions	657 744 \$	301 383 \$
Intérêts	586 686	734 649
Gains non réalisés sur placements en actions	329 669	989 527
Dividendes	299 134	190 389
Gains réalisés sur placements à revenu fixe	81 730	-
	1 954 963 \$	2 215 948 \$

5. Éventualités et garanties

- a) La Société fournit une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires du Nouveau-Brunswick jusqu'à concurrence de 250 000 \$ pour les dépôts admissibles. Au 31 décembre 2024, les dépôts des membres des caisses populaires du Nouveau-Brunswick s'élevaient à 1,5 milliard de dollars (1,40 milliard de dollars au 31 décembre 2023) selon les chiffres non audités.
- b) Une caisse populaire qui était auparavant sous surveillance a transféré ses actifs et ses passifs à une autre caisse populaire en 2022-2023. Dans le cadre de la transaction, la SADCPNB a accepté de couvrir certains coûts marginaux et certaines garanties de prêt à l'acheteur. L'obligation potentielle des garanties de prêts de la Société en vertu de l'entente était de 7,5 millions de dollars. Cette obligation sera honorée jusqu'au 31 mai 2027. Aucune réclamation n'a été présentée à ce jour. L'estimation des pertes éventuelles n'est pas connue et ne peut pas être estimée pour le moment; par conséquent, aucune perte éventuelle n'a été enregistrée.

6. Fonds de protection des dépôts

La *Loi* entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 a dissous la RMA le 31 décembre 2019 et a consolidé la surveillance du réseau des caisses populaires sous le mandat de la Commission. Le mandat élargi de la Société consiste maintenant à protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité en établissant et en maintenant un fonds de protection des dépôts, en fournissant une aide financière aux caisses populaires aux fins de stabilisation et enfin, en fournissant une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires constituées en vertu de la *Loi*.

Si la Société était obligée d'effectuer un paiement, en vertu de l'article 192 de la *Loi*, qui dépasse le solde du Fonds de protection des dépôts, elle pourrait demander des prêts, des avances, des subventions, des garanties de prêts ou d'avances en vertu de l'article 214.

Conformément à l'article 214 de la *Loi*, à la demande de la Société, le ministre peut, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil et sous réserve des modalités et conditions qu'il juge appropriées, accorder des prêts, des avances ou des subventions à la Société et garantir les prêts ou avances accordés à la Société par d'autres entités.

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2025	2024
Services professionnels	89 140 \$	83 465 \$
Administration	22 001	19 376
	111 141 \$	102 841 \$

8. Opérations entre parties liées

La Société est un agent de la Couronne, ce qui signifie que la Province du Nouveau-Brunswick, y compris ses divers ministères et services, et les autres sociétés de la Couronne sont des parties liées.

La Société utilise les ressources de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick pour fournir un soutien en matière de ressources humaines et d'administration pour l'application de la *Loi*. La Commission prend en charge les salaires et les frais généraux qui sont facturés à la Société.

La Société a dépensé 692 400 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 (757 600 \$ en 2024). Au 31 mars 2025, la Commission devait 38 612 \$ à la Société (en 2024, la Société devait 63 465 \$ à la Commission) et ce montant est inclus dans les cotisations et autres créances.

9. Information sur les risques et la gestion des capitaux

La Société est exposée aux risques suivants du fait de son utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque du marché
- risque lié aux taux d'intérêt

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la Société si la contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles, et il découle principalement des placements de la Société.

La Société n'investit que dans des actions (voir le tableau ci-après), obligations et billets provinciaux et de sociétés de haute qualité (avec une notation minimale de BBB) et dans d'autres placements à faible risque et, à ce titre, la direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie manque à ses obligations.

L'exposition maximale au risque de crédit est la suivante :

	2025	2024
Trésorerie	912 104 \$	1 040 729 \$
Cotisations et autres créances	52 251	4 464
Autres actifs	3 416	3 416
Placements détenus pour des objets désignés	35 282 374	31 486 661
	36 250 145 \$	32 535 270 \$

La ventilation des obligations et des billets provinciaux et de sociétés par notation est la suivante :

Notation	2025		2024	
	Juste valeur	Pourcentage du portefeuille	Juste valeur	Pourcentage du portefeuille
AAA	7 202 534 \$	30,3	5 334 490 \$	24,4
AA	8 972 590	37,8	11 581 954	52,9
A	4 736 991	20,0	4 307 051	19,7
A-	396 326	1,7	-	-
BBB+	575 799	2,4	-	-
BBB	1 854 588	7,8	658 523	3,0
	23 738 828 \$	100,0	21 882 018 \$	100,0

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. L'approche de la Société en matière de gestion des liquidités consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements lorsqu'ils seront exigibles en investissant dans des placements liquides. Le principal risque de la Société est que des caisses populaires ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations, ce qui l'obligerait à rembourser les dépôts assurés comme il est décrit à la note 5.

Les obligations et billets provinciaux et de sociétés ont les échéances suivantes :

	2025	2024
0 à 5 ans	11 559 913 \$	12 417 438 \$
Plus de cinq ans	12 178 915	9 464 580
	23 738 828 \$	21 882 018 \$

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la fluctuation du marché (taux de change, taux d'intérêt, prix des placements) ait une incidence sur les revenus de la Société ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. En raison de la nature des placements de la Société, la direction est d'avis que l'exposition de la Société au risque du marché est faible.

Analyse de sensibilité à la juste valeur pour les instruments à taux fixe

La Société comptabilise les actifs ou passifs financiers à taux fixe à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (AERG). Par conséquent, une variation de 1 % des taux d'intérêt à la date de déclaration aurait une incidence d'environ 868 563 \$ sur les AERG par rapport à la variation des taux.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que le flux de trésorerie futur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'objectif du modèle économique de la Société est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et, par conséquent, à l'échéance et au renouvellement, les taux d'intérêt peuvent fluctuer.

Gestion du capital

Des précisions sur le Fonds de protection de la Société sont fournies à la note 6.